

TECWERK Liant universel à grains fins

Date d'impression: 21.10.2025
Version: I

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom: **TECWERK Liant universel à grains fins**
N° d'article **2000369670**
numéro d'enregistrement REACH: sauf pour de l'obligation d'enregistrement
selon l'annexe V.7

Liant pour : R = huile, B = lessives alcalines, F = liquides inflammables, H = liquides organiques non polaires, P = liquides aqueux et polaires Utilisation déconseillée :

Utilisations identifiées pertinentes

Absorption d'acides

1.2

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NORDWEST Handel AG, Robert-Schuman-Straße 17, 44263 Dortmund

Telefon +49 231 2222-3001 (während der Bürozeiten)

Courriel (personne compétente) sdb@nordwest.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

centre antipoison

Pays	Nom	Téléphone
France	Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance	Tel. + 33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique	Centre antipoisons / Antigif Centrum	Tel. +32 (0)70 245 245

Section 2 : Risques potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (EG 1272/2008)

Risques physiques Non classé
risques pour la santé Non classé
risques environnementaux Non classé

Ce produit ne répond pas aux critères de classification comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement (CE) n° 1272/2008. Selon la manipulation et l'utilisation (par exemple, ponçage, séchage), la formation de dioxyde de silicium cristallin alvéolaire transmis par l'air est possible. L'inhalation prolongée et/ou intensive de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et des problèmes respiratoires/une détresse respiratoire. En cas d'exposition irrégulière à la silice cristalline alvéolaire, des mesures de protection et de surveillance appropriées doivent être mises en place.

Santé humaine

Lié à l'environnement

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

Physico-chimique

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH. Le produit doit être manipulé avec précaution afin d'éviter la formation de poussière.

2.2 éléments d'identification

Numéro EG	1344-95-2
Avertissements relatifs aux dangers	NC Non classé

2.3 Autres dangers

Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères de classification actuellement en vigueur

Les données disponibles sur la substance ont été évaluées selon les critères décrits

Propriétés endocriniennes nocives dans les règlements ((CE) n° 1907/2006, (UE) 2017/2100, (UE) 2018/605) et se sont révélées non pertinentes.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 tissus

Silicate de calcium hydraté 60-80 M-%

Prélèvement de substances :

Silicate de calcium hydraté

Numéro d'index :

Numéro EG : 215-710-8

Numéro CAS : 1344-95-2

classification Non classé

Le texte complet des avertissements est indiqué à la section 16.

Ce produit est un mélange.

Remarques concernant les ingrédients/la composition

Granulés minéraux à base de silicate de calcium hydraté, silicate de calcium et d'aluminium Composants : CAS 1319-31-9 Silicate de calcium hydraté 60-80 % en masse

Remarques supplémentaires : Aucun danger connu en cas d'utilisation conforme

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales Aucun symptôme ni effet aigu ou retardé n'est observé.

Après inhalation Amener la personne à l'air frais, la garder au chaud et dans une position où elle peut respirer facilement. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

contact avec la peau Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. Utiliser une lotion appropriée pour hydrater la peau.

contact visuel Ne pas se frotter les yeux. Rincer à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Mesures de protection pour les premiers secours Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Informations générales La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

4.3 Indications relatives à une aide médicale d'urgence ou à un traitement spécial

Remarques à l'attention du médecin Aucune recommandation particulière.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 agent extincteur

Le produit n'est pas inflammable. Aucun agent extincteur particulier n'est

Moyens d'extinction appropriés nécessaire. Utiliser des moyens de lutte contre l'incendie adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune restriction quant au produit extincteur à utiliser

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Ininflammable. Aucune décomposition thermique dangereuse.

5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

Aucune mesure spécifique de protection contre l'incendie n'est requise.

Mesures de protection pendant la lutte contre l'incendie Utilisez un agent extincteur adapté à l'incendie environnant. Le produit humidifié rend le sol glissant, il existe donc un risque de glissade et il convient de porter des chaussures antidérapantes.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Porter des vêtements de protection conformes aux dispositions nationales en vigueur. Le produit humidifié rendant le sol glissant, il existe un risque de glissade et il convient de porter des chaussures antidérapantes.

6.2 mesures environnementales

mesures environnementales Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel pour la rétention et le nettoyage

Éviter le balayage à sec. Utiliser des systèmes de pulvérisation ou d'aspiration pour le nettoyage afin d'éviter la formation de poussière. Porter des vêtements de protection conformes aux réglementations nationales. Le produit humidifié rendant le sol glissant, il existe un risque de glissade et il convient de porter des chaussures antidérapantes.

6.4 Références à d'autres sections

Pour les informations relatives à l'équipement de protection individuelle, voir le chapitre 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Mesures de protection lors de l'utilisation

Éviter la formation de poussière. Les zones où de la poussière se forme doivent être équipées de systèmes de ventilation appropriés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler les produits emballés avec précaution afin d'éviter d'endommager l'emballage. Pour obtenir des conseils sur la manipulation en toute sécurité, contacter le fournisseur du produit. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail ; se laver les mains après utilisation ; retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Le produit humidifié rendant le sol glissant, il existe un risque de glissade et il convient de porter des chaussures antidérapantes. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8.

Mesures générales d'hygiène au travail

Maintenez le niveau de poussière à un niveau minimal. Réduisez au maximum la formation de poussière. Des mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail sont nécessaires. Ces mesures comprennent de bonnes pratiques personnelles et organisationnelles (par exemple, un nettoyage régulier à l'aide d'équipements de nettoyage appropriés). Après le travail, prenez une douche et changez de vêtements. Changez de vêtements de travail tous les jours avant de quitter le lieu de travail.

7.2 Conditions de stockage sûr tenant compte des incompatibilités

Mesures de protection pour le stockage

Conserver dans un endroit sec et fermé. Minimiser la formation de poussière. Éviter la dispersion lors des opérations de chargement. Garder les récipients fermés et stocker les produits emballés de manière à éviter tout dommage aux emballages.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Veuillez contacter votre fournisseur si vous avez besoin d'informations sur des types d'utilisation spécifiques.

Section 8 : Contrôle de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

valeurs limites d'exposition professionnelle

Une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) européenne contraignante pour la poussière de silice cristalline alvéolaire a été fixée à 0,1 mg/m³ dans la directive (UE) 2017/2398, mesurée en tant que moyenne pondérée sur une période de référence de 8 heures (TWA).

quartz

Valeur limite d'exposition professionnelle (moyennes sur 8 heures) : critères d'évaluation nationaux, BMAS, GMBI. (2016) n° 31, p. 623 0,05 mg/m³ fraction alvéolaire

Poussières inorganiques

Valeur limite d'exposition professionnelle (moyenne sur une journée de travail de 8 heures) : VLE 1,25 mg/m³ de poussière respirable

Cristobalite

Valeur limite d'exposition professionnelle (moyennes sur une journée de travail de 8 heures) : critères d'évaluation nationaux, BMAS, GMBI. (2016) n° 31, p. 623 0,05 mg/m³ fraction alvéolaire
MAK = concentrations maximales sur le lieu de travail

Remarques concernant les ingrédients

Respectez les limites d'exposition professionnelle à la poussière (inhalable et respirable) telles que prescrites par la législation nationale.

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés

Limiter la formation de poussière. Veiller à ce que l'exposition à la poussière reste dans les limites autorisées en isolant les processus, en utilisant des systèmes de ventilation ou en prenant d'autres mesures techniques. Si les activités des personnes génèrent de la poussière, des vapeurs ou des brouillards, il convient de veiller à ce que la concentration de particules dans l'air reste dans les limites autorisées grâce à une ventilation adéquate. Appliquer des mesures organisationnelles, par exemple en éloignant les personnes des zones exposées à la poussière.

Changer et nettoyer les vêtements de travail souillés. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle du produit ou des composants. La valeur limite pour la cristobalite et le quartz a été retirée. Les employeurs sont tenus de réduire autant que possible l'exposition sur le lieu de travail et de prendre les mesures de protection appropriées. Prendre en compte.

Protection des yeux / du visage

Des lunettes de protection conformes à une norme reconnue doivent être portées si une évaluation des risques révèle qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection individuelle suivants doivent être portés : lunettes de protection ou protection faciale. Ne pas porter de lentilles de contact lors de l'utilisation de ce produit.

protection des mains

Les personnes souffrant de dermatite ou ayant une peau particulièrement sensible doivent prendre des mesures de protection appropriées (par exemple, porter des gants ou utiliser une crème protectrice). Se laver les mains après le travail. Il est recommandé que les gants de protection soient fabriqués dans l'un des matériaux suivants : polychlorure de vinyle (PVC), néoprène, caoutchouc (naturel, latex).

Autres protections pour la peau et le corps

Des vêtements de travail normaux suffisent pour protéger la peau.

mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Utiliser une crème appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau.

protection respiratoire

Afin de garantir que la teneur en poussière de l'air reste inférieure aux limites d'exposition professionnelle, une ventilation locale est recommandée. En cas d'exposition pour laquelle les dispositifs techniques ne suffisent pas, l'utilisation d'un EPI (équipement de protection individuelle) est recommandée. Une évaluation des risques est nécessaire afin de garantir une protection adéquate contre la poussière en suspension dans l'air. Le type d'EPR doit être adapté à la situation de travail et aux besoins spécifiques de l'utilisateur. D'autres conditions environnementales doivent également être prises en compte. Le FPA (facteur de protection attribué) minimal requis dépend des niveaux d'exposition professionnelle mesurés ou prévus, divisés par la VLE (voir section 8.1). Les filtres spécifiés comme FFP2 et P2 ont un APF de 10. Lorsqu'ils sont correctement montés, l'exposition de l'utilisateur peut être réduite à un dixième de l'atmosphère de travail. En fonction de l'évaluation de l'exposition, un filtre d'efficacité inférieure ou supérieure peut être nécessaire. Les instructions et les exigences réglementaires du fabricant concernant la durée d'utilisation et le montage correct doivent être respectées. L'utilisateur de l'EPR sélectionné doit être formé avant utilisation.

mesures de contrôle environnemental

Tous les systèmes de ventilation doivent être filtrés avant rejet dans l'atmosphère. Éviter tout rejet dans l'environnement. Limiter les déversements.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire	Granulés, solides
odeur	inodore
Valeur pH (suspension à 10 %)	10,9
pression de vapeur	sans objet
densité de vapeur	sans objet
point d'ébullition	non pertinent
point de fusion	>1.000°C
point d'éclair	inflammable
température de décomposition	non pertinent
Densité apparente	479 g/l
vitesse d'évaporation	sans objet
Inflammabilité (solide, gazeux)	Inflammable Méthode UE A10 Données par référence croisée : kaolin
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non explosif (sans structures chimiques généralement associées à un pouvoir explosif)
solubilité	Insoluble dans l'eau
coefficient de répartition	Sans objet (matières inorganiques)
température d'auto-inflammation	inflammable
viscosité	sans importance
comportement à l'explosion	Le produit ne contient aucun groupe chimique présentant des propriétés explosives.
comportement à l'oxydation	Le produit ne contient aucun groupe chimique associé à des propriétés oxydantes.
9.2 Autres informations	aucune autre information

Section 10 : Stabilité + réactivité

10.1 réactivité

Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit : acides

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'hydrogène gazeux au contact d'acides

10.4 Conditions à éviter

Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit : acides

10.5 Matériaux incompatibles

acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'hydrogène gazeux au contact d'acides

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet corrosif/irritant sur la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire grave

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vitro

Ce produit ne répond pas aux critères de classification définis dans le règlement

(CE) n° 1272/2008. comme substance ou préparation dangereuse.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

inhalation

À forte concentration, la poussière peut irriter les voies respiratoires.

ingestion

Aucun effet nocif n'est attendu en cas d'ingestion accidentelle de petites quantités.

contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une sécheresse cutanée.

contact visuel

Les particules dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une sensation de brûlure.

Propriétés endocriniennes

Les données disponibles sur la substance ont été évaluées selon les critères décrits dans les règlements ((CE) n° 1907/2006, (UE) 2017/2100, (UE) 2018/605) et se sont révélées non pertinentes.

Section 12 : Informations environnementales

12.1 toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - Poissons non pertinent

Toxicité aiguë - Invertébrés non pertinent

Toxicité aiguë -
Plantes aquatiques non pertinent

Informations environnementales relatives aux composants

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - Poissons non pertinent

Toxicité aiguë - Invertébrés
non pertinent
aquatiques

Toxicité aiguë -
Plantes aquatiques non pertinent

12.2 Persistance + dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

Informations environnementales relatives aux composants

Persistante et dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Ce produit ne contient aucune substance pouvant être considérée comme bioaccumulable.

coefficient de répartition Sans objet (matières inorganiques)

Informations environnementales relatives aux composants

Potentiel de bioaccumulation Ce produit ne contient aucune substance pouvant être considérée comme coefficient de répartition Sans objet (matières inorganiques)

12.4 Mobilité dans le sol Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations environnementales relatives aux composants

mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères de classification actuellement en vigueur dans l'UE.

Informations environnementales relatives aux composants

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères de classification actuellement en vigueur dans l'UE.

12.6 Autres effets nocifs Aucune connue

Propriétés endocriniennes nocives Les données disponibles sur la substance ont été évaluées selon les critères décrits dans les règlements ((CE) n° 1907/2006, (UE) 2017/2100, (UE)

Section 13 : Consignes d'élimination

13.1 Procédé de traitement des déchets

Informations générales	Ce minéral peut être éliminé comme matériau non toxique/inactif dans une décharge réglementée, conformément aux réglementations locales. Éviter la formation de poussière due aux résidus dans les emballages. Assurer une protection sanitaire appropriée pour les employés. Stocker les matériaux d'emballage contaminés dans des conteneurs fermés. Le recyclage et l'élimination des matériaux d'emballage doivent être effectués conformément aux réglementations locales en vigueur. Ne pas réutiliser les matériaux d'emballage. Le recyclage et l'élimination des matériaux d'emballage doivent être effectués par une entreprise d'élimination certifiée.
méthodes de traitement des déchets	Dans la mesure du possible, le recyclage est toujours préférable à l'élimination. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations régionales.
classe de déchets	Le matériau absorbant contaminé peut être aussi dangereux que le matériau déversé.

Section 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse et n'est soumis à aucune restriction pour le transport terrestre, maritime et aérien (IMDG, IATA, ADR/RID). Éviter la formation et la propagation de poussière.

14.1 Numéro UN

Aucune information requise.

Conforme

14.2 Désignation officielle de transport de UN

Aucune information requise.

14.3 Classes de danger pour le transport

Aucune information requise.

14.4 groupe d'emballage

Aucune information requise.

14.5 risques environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet. Évitez de libérer de la poussière pendant le transport en utilisant des conteneurs hermétiques pour les

14.7 Transport de marchandises en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 + Code IBC

Le nom technique est Silicate de calcium hydraté

Il n'y a pas de prescriptions particulières à respecter pour le transport.